

## Avis de constitution

### SOCIETE « NUR LIFE »

Siège Abidjan, Abobo, Abidjan dans la commune d'  
Abobo au quartier AKEIKOI EXTENTION non loin de la  
station ORYX au carrefour Christine bar., Lot 1472, Ilot  
141

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Nov 2022, et enregistrés au CEPICI le 01 Déc 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NUR LIFE »

Objet :

- Transport de personnes et de marchandises ;
- Bâtiment et Travaux Publics ;
- Transfert électronique ;
- Commerce général ;
- Import-export ;
- Construction et vente de matériaux  
bureautique et informatique ;
- Immobilier et foncier Gestion de patrimoine ;
- Travaux d'imprimerie ;
- Entretien et maintenance photocopieurs;
- Vente de Consommables informatiques ;
- Fourniture de mobilier et matériel de bureau.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, Abidjan dans la commune d'Abobo au quartier AKEIKOI EXTENTION non loin de la station ORYX au carrefour Christine bar., Lot 1472, Ilot 141

Dirigeant(s) M KONATE MAHAMADOU (GÉRANT), M TRAORE LACINA NAGNAMA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11312 du 12/10/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°70125/GTCA/RC/2022 du 12/10/2023

